

Transitions vers une industrie économe en matières premières

Déclaration du groupe de la mutualité

Le modèle actuel « produire, consommer, jeter » a atteint ses limites : dépendance accrue vis-à-vis des matières premières et impacts sur l'environnement et sur la santé.

L'avis qui nous est proposé permet de mener une réflexion sur notre mode de production et de consommation et présente un chemin vers une transition écologique indispensable.

Cette démarche s'inscrit dans une nouvelle politique industrielle qui s'engage dans un fonctionnement plus circulaire de l'économie.

Les enjeux de cette transition sont nombreux. Ils sont aussi vecteurs de richesse : création de valeur économique et d'emplois durables, développement de la R&D, émergence de filières, amélioration du bien-être, réduction de la dépendance et de la facture énergétiques... et, bien sûr, lutte contre le changement climatique et préservation de notre capital environnemental.

De l'éco-conception à la réparation en passant par l'écologie industrielle, la collecte, le tri et le recyclage des déchets et produits en fin de vie, l'avis fait des propositions pour lever les freins technologiques et sociologiques existants en conciliant les préoccupations économiques et environnementales.

Former, informer, mobiliser les parties prenantes sont donc des étapes indispensables qui demandent des efforts d'impulsion et de soutien de la part des pouvoirs publics, des démarches d'innovation et de responsabilité de la part des entreprises et des comportements vertueux de la part des citoyens et consommateurs, rendus possibles par une éducation à l'environnement et au développement durable et par une offre alternative et accessible.

Le groupe de la mutualité reste particulièrement préoccupé par certains risques sur la santé. Ainsi, la présence de perturbateurs endocriniens, comme le Bisphénol A dans les plastiques destinés notamment au conditionnement des produits alimentaires, doit également faire l'objet d'une attention particulière dans l'attente de son interdiction, ses effets sur la santé étant désormais reconnus.

Par ailleurs, les étapes de recyclage de déchets nécessitent des réglementations de traçabilité et garantissant un traitement respectueux de la santé et de l'environnement. En particulier, l'incinération des déchets, en vue de leur valorisation énergétique, pose la question des effets des

émanations sur la santé des populations voisines. Plus globalement et en amont, l'éco-conception doit donc intégrer une réflexion sur la fin de vie du produit, qui doit prendre en compte la question de la présence de produits dangereux pour l'environnement et la santé.

Enfin, le groupe de la mutualité soutient l'avis lorsqu'il encourage les partenariats entre éco-organismes et collectivités locales avec les acteurs de l'ESS. Pionniers dans cette démarche, ces entreprises doivent être soutenues afin d'équilibrer leur modèle économique et poursuivre leur activité de formation et d'insertion de publics en difficulté.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.